

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
VENTE D'HUITRES « NOEL 2022 »
LE 07 DECEMBRE 2022
AM 2022/046
EXTRAIT DU REGISTRE

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la VENTE D'HUITRES.

VU la loi n°82 213 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de Monsieur ROUSSELOT Franck demeurant 2 Avenue du Général de Gaulle 17390 LA TREMBLADE en date du 27 Novembre 2022.

Considérant que pour permettre l'installation et le bon déroulement de la vente, il convient de le réglementer,

AUTORISE

Article 1 : L'installation d'un stand de vente de D'HUITRES se déroulera les Samedi 24 et 31 Décembre 2022.

Article2 : Le stationnement du STAND sera sur la place du 11 Novembre, face à l'hôtel de ville.

Article 3 : Il est convenu par les deux parties d'une gratuité des droits de places à titre exceptionnel.

Article 4 : L'emplacement sera attribué les Samedi 24 et 31 Décembre de 07h00 à 18h00.

Article 5 : L'emplacement devra être laissé en parfait état de propreté.

Article 6 : les accès aux bornes incendie devront être respectés.

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par affichage pendant deux mois, dans le hall de la mairie, ainsi que par insertion dans le recueil des actes administratifs de la Mairie.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 9 : Madame la Directrice Général des Services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté et un exemplaire sera adressé à Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne.

BON-ENCONTRE, le 07 Décembre 2022

Pour copie conforme

Madame Le Maire

Le Premier Adjoint

Madame la Maire

Laurence LAMY



Mairie de BON ENCONTRE
Mairie de BON ENCONTRE
LAURENCE LAMY